®

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 07-07-89 154007

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Bulletin n° 10 - 5 Juillet 1989

PYRALE DU MAÏS

Situation

Elle est complexe tant du point de vue des stades du maïs que de l'hétérogénéité des infestations dans les parcelles et dans les zones.

Le stade du maïs varie d'une quarantaine de centimètres de hauteur (Haute-Savoie) à la pleine floraison mâle (38-Beaurepaire - Beaucroissant), la situation moyenne étant l'amorce de visibilité des panicules mâles, mais on peut trouver dans chaque zone des différences importantes de stades.

Les symptômes de contamination ont commencé à apparaître peu après la période de grosses chaleurs ; l'arrivée d'un temps plus frais et légèrement pluvieux a favorisé les infestations d'une 2ème vague de pontes et de chenilles en zones précoces qui se sont ainsi trouvées regroupées avec les zones moyennes. Seules les zones tardives sont distancées et souvent encore indemnes d'attaques.

On peut noter en zones précoces la présence de quelques grosses chenilles "rescapées" de la période chaude, mais leur nombre est négligeable et leur pénétration dans les tiges très rare.

Préconisations

Rhône-Alpes est traditionnellement divisée en 3 zones de précocité pour la Pyrale ; mais au vu de l'état des contaminations, les zones précoces et moyennes subissent cette année un redécoupage et l'on pourra traiter :

→ Dès réception dans les régions suivantes :

Zone I : Plaine de l'Ain, Plaine Est de Lyon, Vallée du Rhône au Sud de Lyon, Drôme Sud (sporadiquement).
Zone II : Vallée de l'Isère (jusqu'au Nord de St Marcellin), Plaine de la Bièvre, Nord de la Drôme, Ardèche.

→ A partir du 10 Juillet :

Côtières des Dombes, autres plaines et vallées de l'Isère.

→ Attendre d'autres informations pour les régions tardives.

→ Décider à la parcelle encore d'avantage qu'ailleurs dans les secteurs de Quincieux (69), Val de Saône et Vallée du Gier où l'infestation est vraiment faible.

On juge le degré de contamination d'une parcelle par les comptages de pontes (où de perforations de feuilles en zones précoces). On estime qu'un traitement est valable lorsqu'on dénombre 10 à 15 pontes pour 100 pieds (10 fois 10 plantes consécutives sur le rang bien réparties dans la parcelle) opération à renouveler 2 fois dans la semaine jusqu'à la fin du vol, qui ne saurait tarder dans la plupart des situations. Les champs justifiables d'un traitement risquent ainsi de ne pas être nombreux, vu la faiblesse des attaques cette année et l'élimination d'une partie de la génération par la climatologie.

P213

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Produits à utiliser :

Ils sont indiqués sur la plaquette SPV-AGPM jointe à notre Bulletin n° 4 du 13/04. Il convient d'ajouter une formulation microgranulée de la spécialité TALSTAR.

Nous rappelons :

→ Qu'un traitement n'est rentable que si les prévisions de rendement sont supérieures à 60 qx/ha (voir certains maïs non irrigués).

→ Que les formulations liquides risquent d'induire des pullulations de pucerons.

Nous remercions les nombreux correspondants qui nous ont informés de la situation pyrale et maïs de leur secteur et qui ont ainsi permis de dresser l'état des contaminations de toute la Région.

——— **PUCERONS**

Attaques négligeables jusqu'à présent.

——— **AUTRES CULTURES**

R.A.S.

DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE MAIS EN REGION RHONE-ALPES

